



Le Chabot Association de Protection  
de la Rivière Ariège

## POLLUTIONS ANDORRANES sur les rivières françaises et catalanes

### UNE TOLERANCE QUI NE SE JUSTIFIE PAS

Plus de cinq ans après l'annonce de la création d'une station d'épuration, **la situation du haut parcours de la Rivière Ariège (09, France), du Carol (66, France) et du Rio Segre (Espagne), reste, en mars 2006, celle d'égouts repoussants de la cité Andorrane du Pas de la Case.**

Les responsables andorrans n'ignorent pourtant sûrement pas que, sur un milieu montagnard par nature très fragile, l'afflux massif de population génère de graves nuisances en particulier aux milieux aquatiques.

- ◆ En 1999, déjà, alertés par des habitants de l'Hospitalet, nous avons été amenés à interroger les autorités andorranes par l'intermédiaire de Monsieur Bonrepaux, député de l'Ariège. Il s'agissait alors :
  - de l'installation, en surplomb de la rivière Ariège, du site de la compétition automobile « Trophée Andros », qui plus est, sur des berges précédemment consacrées à une décharge non purgée.
  - de la réputation d'utilisation d'additifs pour les canons à neige en action sur le site skiable du Pas de la Case d'où, dans le cas, une contamination des eaux de fonte qui participent à l'alimentation de la rivière.
- ◆ La même année 99, la pollution du haut parcours de l'Ariège et du Carol par les effluents non traités du Pas de la Case faisait l'objet de contacts entre notre association et le Maire de la commune de Latour-de-Carol (66). Car nous avons aussi constaté à plusieurs reprises l'état déplorable de la qualité de l'eau au sortir du territoire Andorran. Nos démarches avaient alors rencontré l'assurance que **la construction et la mise en service d'une station d'épuration allait changer cette situation.**

### IL N'EN EST RIEN :

- ◆ En février 2005, une randonneuse Toulousaine, membre du Conseil Permanent des Associations d'Environnement de la Région Midi Pyrénées (COPRAE), nous signale à nouveau l'état de forte pollution des eaux de l'Ariège entre l'Hospital et le Pas-de-la Case.
- ◆ En mars 2006, ce sont les onze participants à une sortie du Club Ski-Montagne de Blagnac qui nous font parvenir témoignages et photos sur l'état de l'Ariège dans le même secteur : « eaux très sales et odeurs pestidentielles ».
- ◆ il est à nouveau question d'additifs dans les canons à neige du Pas-de-la-Case. dans une interview du Maire de Latour-de-Carol ( la Dépêche du 23 mars 2006).
- ◆ En mars 2006 encore, nous constatons nous-mêmes une nouvelle source de pollution, visible immédiatement en amont du tunnel vers Andorre-la-Vieille : les neiges polluées aux hydrocarbures qui encombrant régulièrement les rues du Pas de la Case tout au long de l'hiver, sont emportées et déchargées massivement au niveau du premier lacet au-dessus du Pas de la Case, en surplomb direct de la rivière Ariège, dans laquelle elles s'écoulent, à la faveur de la fonte des neiges, sans avoir subit le moindre traitement.

La très forte activité de ce centre commercial et touristique qu'est Le-Pas-de-la-Case lui assure, sans aucun doute, les moyens matériels de traiter aux niveaux nécessaires les pollutions dont elle est productrice.

IL FAUT METTRE FIN A UNE TOLERANCE QUI A TROP DURE ET QUI NE SE JUSTIFIE PAS.

**Nous en appelons à l'intervention des autorités et institutions françaises et espagnoles** de tous niveaux, concernées à un titre ou à un autre, pour réaliser tous constats utiles, obtenir que la ville du Pas-de-la-Case assume les responsabilités environnementales qui sont les siennes envers la rivière Ariège et les cours d'eau qu'elle alimente, et, au-delà, convaincre la République Andorrane de la puissance, aujourd'hui, des enjeux environnementaux.

Le 10 Avril 2006. APRA le Chabot.

*DESTINATAIRES :*

Monsieur le Maire de Latour-de-Carol  
Monsieur le Préfet de l'Ariège France  
Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales France  
Madame la Présidente de l'Agence de L'Eau Adour-Garonne  
Monsieur le Président de l'Agence de l'Eau Languedoc-Méditerranée  
Madame la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable France  
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères France  
Conseil International des Associations de Protection des Pyrénées  
France-Nature-Environnement  
Uminate  
Fédération des AAPPMA de l'Ariège  
Fédération des AAPPMA des Pyrénées-Orientales  
Confédération Pyrénéenne du Tourisme

Comunidad de Catalunya  
Ambassade d'Espagne à l'intention de Madame la Ministre, Ministerio Medio Ambiente  
et de Monsieur le Ministre, Ministerio de Asuntos Exteriores  
Federacio catalana de pesca sportiva (FCPE)

*UN COURRIER ADAPTE EST ADRESSE AU GOUVERNEMENT ANDORRAN ET A LA MUNICIPALITE DU PAS DE LA CASE.*